



COMPTE-RENDU

DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 19 JUILLET 2017 à 17h30

PRÉSENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé (à partir de la délibération n°5), Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre (jusqu'à la délibération n°53), Adjointes ; M. Esmieu (jusqu'à la délibération n°31), Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb (jusqu'à la délibération n°10), M. Laiguillon, Mmes Candillier (à partir de la délibération n°13), Belbaraka, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Aragon (jusqu'à la délibération n°53), Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto (jusqu'à la délibération n°6), Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNÉ POUVOIR : M. Millet-Barbé à Mme Brau-Boirie (jusqu'à la délibération n°4), M. Neys à Mme Durruty, Mme Juzan à Mme Duhart, M. Esmieu à M. Salducci (à partir de la délibération n°32), M. Lalanne à M. Esmieu (jusqu'à la délibération n°31), M. Salanne à Mme Meyzenc, Mme Taïeb à Mme Castel (à partir de la délibération n°11), Mme Candillier à M. Arcouet (jusqu'à la délibération n°12), Mme Destin à M. Laiguillon, Mme Picard-Felices à Mme Herrera Landa, Mme Aragon à M. Bergé (à partir de la délibération n°54), M. Etcheto à Mme Capdevielle (à partir de la délibération n°7), M. Artiaga à M. Pallas.

EXCUSÉS : M. Aguerre (à partir de la délibération n°54), M. Lalanne (à partir de la délibération n°32).

SECRÉTAIRE : M. Boutonnet.



ADMINISTRATION GENERALE

1. Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales. (rapporteur : M. le Maire)

Le conseil municipal prend connaissance du compte-rendu qui n'appelle pas de vote.

2. Convention avec l'association Euskal Moneta – Monnaie locale du Pays Basque. (rapporteur : M. Bisauta)

Le conseil municipal désigne Martine Bisauta comme représentant de la ville et approuve la convention avec l'association Euskal Moneta.

Adopté à l'unanimité.

3. Dépôt de la marque « DIDAM » auprès de l'Institut National de la Propriété Intellectuelle (INPI). (rapporteur : S. Castel)

Le dépôt de la marque « DIDAM » et du logo associé est approuvé par le conseil municipal qui autorise M. le Maire à réaliser toutes les formalités nécessaires à cet enregistrement.

Adopté à l'unanimité.

4. Création d'une chambre funéraire 138 rue Maubec – Avis du conseil municipal. (rapporteur : A. Esmieu)

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'implantation d'une chambre funéraire au rez de chaussée du 138 rue Maubec.

Adopté à l'unanimité.

COMMERCE ET TOURISME

5. Institution de la taxe sur les friches commerciales. (rapporteur : S. Durruty)

La taxe sur les friches commerciales est instituée par le conseil municipal à compter du 1^{er} janvier 2018 selon les taux suivants : 10% la 1^e année, 15% la 2^e année et 20% à partir de la 3^e année.

Adopté à l'unanimité.

6. Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement avec l'Office de Tourisme. (rapporteur : S. Durruty)

Le conseil municipal approuve la convention avec l'Office de Tourisme, lui attribuant une partie de la taxe de séjour pour compenser l'exercice de compétences communales et autorise M. le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT URBAIN

7. Mise en œuvre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) 2017-2022 sur le centre ancien – Mission de suivi-animation du dispositif – Lancement de la consultation et signature du marché et demande de subvention. (rapporteur : A. Lacassagne)

Le conseil municipal autorise M. le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la mission de suivi animation du dispositif OPAH-RU 2017-2022 et à solliciter les subventions adéquates. Cette délibération annule et remplace la délibération du 1^{er} juin 2017.

Adopté à l'unanimité.

8. PNRQAD – Ilot 45 – Acquisition de lots de copropriété sis 10 quai Chaho – Convention de portage avec l'EPFL Pays Basque. (rapporteur : A. Lacassagne)

Les modalités d'intervention de l'EPFL Pays Basque concernant les lots de copropriété du 10 quai Chaho sont approuvées par le conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

9. Programme d'Action Foncière (PAF) – Acquisition de lots de copropriété de l'immeuble sis 4 rue Maubec – Avenant n°1 à la convention de portage foncier avec l'EPFL Pays Basque du 1^{er} août 2016. (rapporteur : A. Lacassagne)

Le conseil municipal prend acte de l'acquisition des locaux commerciaux du rez-de-chaussée, approuve, en conséquence, l'avenant n°1 à la convention de portage foncier et autorise M. le Maire à le signer ainsi que tous actes nécessaires à son application.

Adopté à l'unanimité.

10. Programme d'Action Foncière (PAF) – Acquisition de biens secteur Saint-Esprit / Quai Bergeret – Avenant n°1 à la convention de portage foncier avec l'EPFL Pays Basque du 1^{er} août 2016. (rapporteur : A. Lacassagne)

Le conseil municipal prend acte de l'acquisition de 6 biens, approuve, en conséquence, l'avenant n°1 à la convention de portage foncier et autorise M. le Maire à le signer ainsi que tous actes nécessaires à son application.

Adopté à l'unanimité.

11. ZAC du Séqué - Approbation du compte-rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2016 et de l'avenant n°3 à la convention de concession d'aménagement. (rapporteur : A. Lacassagne)

Le conseil municipal approuve ce compte rendu annuel et autorise M. le Maire à signer l'avenant n°3.

Adopté à l'unanimité.

12. Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine. (rapporteur : A.M. Langlois)

Le conseil municipal approuve l'attribution des subventions proposées (total : 36 843,74€).

Adopté à l'unanimité.

POLITIQUE LINGUISTIQUE

13. Adoption du Plan municipal en faveur de la langue basque. (rapporteur : M. le Maire)

Le plan municipal en faveur de la langue basque 2017-2020 est approuvé, ainsi que ses modalités de suivi.

Adopté à l'unanimité.

CULTURE ET PATRIMOINE

14. Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine – Scénographie – Demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine. (rapporteur : S. Castel)

M. le Maire est autorisé par le conseil municipal à solliciter une subvention à la DRAC Nouvelle Aquitaine concernant la scénographie du CIAP.

Adopté à l'unanimité.

15. Médiathèque – Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la 1^e fraction du concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales et les bibliothèques départementales de prêt. (rapporteur : Y. Ugalde)

M. le Maire est autorisé par le conseil municipal à solliciter une subvention au titre de la DGD pour les bibliothèques municipales.

Adopté à l'unanimité.

16. Médiathèque – Demande de subvention auprès du Fonds Régional d'aide aux Acquisitions des Bibliothèques (FRAB). (rapporteur : Y. Ugalde)

M. le Maire est autorisé par le conseil municipal à solliciter une subvention auprès du FRAB.

Adopté à l'unanimité.

17. Musée Bonnat-Helleu – Prolongation du prêt d'un tableau de Paul-César Helleu à Arthemisia Group. (rapporteur : S. Castel)

Le conseil municipal autorise la prolongation du prêt d'un tableau à Arthemisia Group jusqu'au 28 janvier 2018 et autorise M. le Maire à signer la convention correspondante.
Adopté à l'unanimité.

18. Musée Bonnat-Helleu – Vente exceptionnelle à prix réduits de catalogues d'exposition et autres produits dérivés. (rapporteur : S. Castel)

Le conseil municipal approuve l'organisation d'une vente publique à des particuliers et fixe les tarifs comme proposé.
Adopté à l'unanimité.

19. Conventions de mécénat avec le Groupe Alain Toffolo et la Société Flashcompo en faveur de La Palissade / Galerie à l'air libre. (rapporteur : Y. Ugalde)

M. le Maire est autorisé à signer les conventions de mécénat avec ces 2 partenaires.
Adopté à l'unanimité.

20. Convention de partenariat entre l'Institut culturel basque et la Ville de Bayonne. (rapporteur : Y. Ugalde)

Le projet de convention de partenariat avec l'ICB a été approuvé par le conseil municipal. M. le Maire est autorisé à la signer.
Adopté à l'unanimité.

21. Musée Basque et de l'histoire de Bayonne – Acquisitions en faveur des collections. (rapporteur : S. Castel)

M. le Maire est autorisé à engager les démarches nécessaires à l'acquisition de 3 œuvres selon les modalités énoncées.
Adopté à l'unanimité.

22. Création du fonds de dotation « Bayonne Mécénat ». (rapporteur : Y. Ugalde)

Le conseil municipal a approuvé les statuts de Bayonne Mécénat avec 19 membres au conseil d'administration (dont le Président d'honneur) et a désigné M. le Maire en qualité de président d'honneur, ainsi que MM Ugalde, Soroste, Mmes Castel, Bisauta, Lauqué, Martin-Dolhagaray, Duhart, Herrera Landa et Wagner, représentants de la Ville.
Adopté à l'unanimité.

23. Conditions d'accueil du spectacle du Malandain Ballet Biarritz aux Arènes de Bayonne. (rapporteur : Y. Ugalde)

Les Arènes de Bayonne seront mises à disposition du Malandain Ballet Biarritz gratuitement pour le spectacle du 5 août 2017 dans les conditions prévues dans la convention correspondante. M. le Maire est autorisé à signer la convention correspondante.
Adopté à l'unanimité.

SOLIDARITES

24. Présentation du rapport d'activité du Centre communal d'action sociale au titre de l'année 2016. (rapporteur : J.B. Pocq)

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité du CCAS au titre de l'année 2016 qui n'appelle pas de vote.

DEVELOPPEMENT DURABLE

25. Projet de ferme urbaine pédagogique – Signature d’une convention d’occupation précaire avec la Communauté d’agglomération Pays Basque et l’association Graines de Liberté. (rapporteur : M. Bisauta)

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention d’occupation précaire avec la CAPB et Graines de Liberté.

Adopté à l’unanimité.

ENFANCE – JEUNESSE ET EDUCATION

26. Evolution de la Commission d’Admission Unique pour l’attribution des places en crèche – Adhésion de la crèche Pirouette et de la crèche familiale. (rapporteur : J. Bensoussan)

La nouvelle procédure d’attribution des places en crèche est approuvée par le conseil municipal, qui approuve également l’adhésion de la crèche Pirouette et de la crèche familiale. Adopté à l’unanimité.

27. Modification du règlement de fonctionnement des crèches municipales. (rapporteur : J. Bensoussan)

Le conseil municipal approuve les trois règlements intérieurs.

Adopté à l’unanimité.

28. Organisation de l’offre périscolaire municipale pour l’année scolaire 2017-2018. (rapporteur : C. Martin-Dolhagaray)

Le conseil municipal approuve l’organisation de l’offre périscolaire pour 2017-2018 et autorise M. le Maire à signer les conventions nécessaires à sa mise en œuvre.

Adopté à l’unanimité.

29. Tarification du service d’accueil périscolaire, du service de restauration scolaire et de l’accueil périscolaire lié – Année 2017-2018. (rapporteur : C. Martin-Dolhagaray)

Les tarifs 2017-2018 présentés sont approuvés par le conseil municipal.

Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Bergé, Pallas s’abstiennent.

Adopté à l’unanimité des suffrages exprimés.

ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS

30. Muséum d’histoire naturelle – Restauration des collections – Demande de subvention à la Direction régionale des affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine. (rapporteur : M. Bisauta)

M. le Maire est autorisé par le conseil municipal à solliciter une subvention à la DRAC Nouvelle Aquitaine dans le cadre des travaux de restauration des collections.

Adopté à l’unanimité.

ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE

31. Nouveaux aménagements et requalification des abords de la place de la République – Dépôt de la demande de permis d'aménager. (rapporteur : M. Bisauta)

Le conseil municipal autorise M. le Maire à déposer une demande de permis d'aménager pour les travaux prévus aux abords de la Place de la République.

Adopté à l'unanimité.

32. Enfouissement de lignes électriques dans le quartier des Arènes – Approbation de l'inscription au programme d'électrification du Syndicat d'Energie des Pyrénées Atlantiques et du financement des travaux. (rapporteur : F. Brau-Boirie)

Le conseil municipal décide de procéder aux travaux d'enfouissement des réseaux électriques dans le quartier des Arènes, approuve le montant et le plan de financement et accepte la constitution d'une servitude de passage de réseau à titre gratuit. Les travaux sont confiés au SDEPA.

Adopté à l'unanimité.

33. Enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications quartier des Arènes – Convention avec la société SFR-NC Numéricable. (rapporteur : F. Brau-Boirie)

M. le Maire est autorisé par le conseil municipal à signer la convention permettant l'enfouissement des réseaux de communication dans le quartier des Arènes.

Adopté à l'unanimité.

34. Enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications situés avenue du 14 Avril et rue Maubec – Conventions avec la société Orange. (rapporteur : F. Brau-Boirie)

M. le Maire est autorisé par le conseil municipal à signer les conventions permettant l'enfouissement des réseaux de communication avenue du 14 Avril et rue Maubec.

Adopté à l'unanimité.

Question orale soumise par Baiona 2014 : quelle est la position de la Ville sur le déploiement en cours des compteurs LINKY ?

Après débats, M. le Maire propose de demander à Enedis un moratoire sur l'installation des compteurs LINKY sur le territoire, en raison de l'atteinte à la propriété publique qui pourrait causer un trouble à l'ordre public et s'engage à faire retour au conseil municipal de la réponse de Enedis. Pas de délibération ni de motion votée.

35. Dispositif « Livraison dernier kilomètre » – Modalités de délivrance de la carte « garde de nuit » aux pharmacies exerçant des gardes de nuit. (rapporteur : M. Bisauta)

Le conseil municipal approuve les modalités spécifiques d'accès au plateau piétonnier pour les pharmaciens réalisant des gardes de nuit.

Adopté à l'unanimité.

36. Tranquillité publique – Demande de subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour l’installation d’un système de vidéoprotection. (rapporteur : C. Millet-Barbé)

M. le Maire est autorisé par le conseil municipal à déposer une demande de subvention au FIPD pour l’installation d’un système de vidéoprotection place des Gascons.

M. Aguerre s’abstient.

Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Bergé, Pallas s’abstiennent.

M. Iriart et Mme Wagner s’abstiennent.

Adopté à l’unanimité des suffrages exprimés.

37. Toponymie – Dénominations de voies et lieux. (rapporteur : Y. Ugalde)

Les propositions de la commission toponymie sont approuvées par le conseil municipal.

Adopté à l’unanimité.

EVENEMENTIEL ET ANIMATION

38. Premier forum des associations 2017 – Dispositions concernant les partenariats. (rapporteur : C. Laiguillon)

M. le Maire est autorisé par le conseil municipal à signer les conventions de partenariats correspondantes.

Adopté à l’unanimité.

39. Dispositions concernant les partenariats pour les événements culturels et traditionnels organisés par la Ville de Bayonne – Convention avec la Société JC Decaux France. (rapporteur : J. Aguerre)

M. le Maire est autorisé par le conseil municipal à signer la convention de partenariat correspondante.

Adopté à l’unanimité.

FINANCES

40. Extension et restructuration du musée Bonnat-Helleu Musée des beaux-arts de Bayonne – Demande de subvention pour l’année 2017 auprès de la Direction régionale des affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine. (rapporteur : M. Soroste)

M. le Maire est autorisé par le conseil municipal à déposer une demande de subvention à la DRAC Nouvelle Aquitaine au titre des travaux d’extension et de restructuration du musée.

Adopté à l’unanimité.

41. Exercice 2017 – Budget principal – Décision modificative n°1. (rapporteur : M. Soroste)

Le conseil municipal approuve cette décision modificative, qui s’équilibre à 9 785 700 €.

Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.

M. Iriart et Mme Wagner s’abstiennent.

Adopté à l’unanimité des suffrages exprimés.

**42. Exercice 2017 – Budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada –
Décision modificative n°1. (rapporteur : M. Soroste)**

Le conseil municipal approuve cette décision modificative, qui s'équilibre à 190 000 €.

Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.

M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

**43. Exercice 2017 – Budget annexe de l'eau – Décision modificative n°1.
(rapporteur : S. Arcouet)**

Le conseil municipal approuve cette décision modificative, qui s'équilibre à 1 410 000 €.

Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.

M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

**44. Exercice 2017 – Budget annexe de l'assainissement non collectif – Décision
modificative n°1. (rapporteur : S. Arcouet)**

Le conseil municipal approuve cette décision modificative, qui s'équilibre à 6 500 €.

Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.

M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

**45. Exercice 2017 – Budget annexe des parcs de stationnement – Décision
modificative n°1. (rapporteur : M. Soroste)**

Le conseil municipal approuve cette décision modificative (dépenses d'investissement : 433 500 €, recettes d'investissement : 3 551 700 000 €, section de fonctionnement équilibrée à 100 000 €).

Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.

M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

46. Exercice 2017 – Subventions aux associations. (rapporteur : C. Laiguillon)

Le conseil municipal se prononce favorablement à l'attribution des subventions proposées.

M. Iriart ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

**47. Subvention complémentaire en faveur de la Scène Nationale du Sud-Aquitain.
(rapporteur : E. Boutonnet)**

La subvention complémentaire de 15 000 € est approuvée par le conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

48. Remises gracieuses de créances. (rapporteur : M. Soroste)

Le conseil municipal approuve les remises gracieuses proposées (total : 1 530,86 €).

Adopté à l'unanimité.

49. Demande d'exonération exceptionnelle de redevance d'occupation des locaux municipaux. (rapporteur : C. Laiguillon)

L'exonération exceptionnelle de redevance d'occupation du domaine public est approuvée par le conseil municipal pour les associations concernées.

Adopté à l'unanimité.

50. Admission en non valeur relative à une taxe locale d'équipement. (rapporteur : M. Soroste)

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'admission en non valeur de cette créance.

Adopté à l'unanimité.

51. Taxe d'habitation des résidences secondaires. (rapporteur : M. Soroste)

Le taux de majoration de la part communale de la taxe d'habitation est fixé par le conseil municipal à 35%, qui ne concerne que les logements meublés non affectés à l'habitation principale.

Adopté à l'unanimité.

52. Garantie d'emprunt accordée à l'association l'Arche de Noé – Renouvellement de la garantie suite à la renégociation du prêt. (rapporteur : J. Bensoussan)

Le conseil municipal approuve le maintien de la garantie de la Ville, pour ce nouveau prêt, à hauteur de 50 % du capital, soit 362 502,51 €.

M. Daubisse ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

FONCIER

53. Acquisition à la Communauté d'Agglomération Pays Basque d'une partie de parcelles sises rue Mayi Ariztia. (rapporteur : M. Bisauta)

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer l'ensemble des documents permettant cette transaction.

Adopté à l'unanimité.

54. Désaffectation et déclassement d'une partie de la parcelle AR 269 sise angle de l'avenue de Plantoun et de la rue Jeanne Peyré. (rapporteur : M. Belbaraka)

La désaffectation et le déclassement de cette partie de parcelle sont prononcés par le conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

55. Cession d'une parcelle située à l'angle de l'avenue du Plantoun et de la rue Jeanne Peyré à la société Domofrance. (rapporteur : M. Belbaraka)

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer l'ensemble des documents permettant cette transaction.

Adopté à l'unanimité.

56. Régularisation foncière chemin de Sanguinat – Acquisition à l'indivision Goyheneche – ZAC d'Arrousets. (rapporteur : C. Millet-Barbé)

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer l'ensemble des documents permettant cette transaction.

Adopté à l'unanimité.

57. Convention de mise à disposition de locaux sis 13 place Sainte-Ursule par la Communauté d'agglomération Pays Basque. (rapporteur : E. Boutonnet)

M. le Maire est autorisé par le conseil municipal à signer la convention correspondante.
Adopté à l'unanimité.

58. Convention de mise à disposition de locaux sis 13 place Sainte-Ursule à l'association Baionako Gazteak. (rapporteur : E. Boutonnet)

M. le Maire est autorisé par le conseil municipal à signer la convention correspondante.
Adopté à l'unanimité.

POLITIQUE DE LA VILLE

59. Rapport sur l'utilisation de la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale – Année 2016. (rapporteur : C. Millet-Barbé)

Le conseil municipal prend acte de la présentation du présent rapport, qui n'appelle pas de vote.

RESSOURCES HUMAINES

60. Modification du tableau des effectifs. (rapporteur : S. Durruty)

Le tableau des effectifs est modifié par le conseil municipal telle que présentée.
Mmes Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.
M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent.
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

61. Modification du régime indemnitaire – Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). (rapporteur : S. Durruty)

Le conseil municipal approuve les mesures d'actualisation du régime indemnitaire et décide que les primes et indemnités soient revalorisées automatiquement.
Adopté à l'unanimité.

SPORTS

62. Aménagement d'une salle de réception dans la tribune d'honneur du stade Jean Dauger – Autorisation de dépôt de permis de construire. (rapporteur : M. le Maire)

Le conseil municipal autorise la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro de déposer une demande de permis de construire.
Mme Durruty, MM Soroste, Neys, Laiguillon ne prennent pas part au vote.
M. Iriart ne prend pas part au vote.
Mme Wagner s'abstient.
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

**63. Aménagement d'une salle de réception dans la tribune d'honneur du stade
Jean Dauger – Garantie d'emprunt. (rapporteur : M. le Maire)**

La garantie d'emprunt est accordée à la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro à hauteur de 50% du capital qui s'élève à 350 000 €.

Mme Durruty, MM Soroste, Neys, Laiguillon ne prennent pas part au vote.

Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Bergé, Pallas s'abstiennent.

M. Iriart ne prend pas part au vote.

Mme Wagner s'abstient.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

64. Convention d'occupation du domaine public au profit de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro – Saison sportive 2017-2018. (rapporteur : M. le Maire)

Le conseil municipal approuve les termes de la convention correspondante et autorise M. le Maire à la signer.

Mme Durruty, MM Soroste, Neys, Laiguillon ne prennent pas part au vote.

M. Iriart ne prend pas part au vote.

Mme Wagner s'abstient.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

65. Convention de financement au profit de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro – Saison sportive 2017-2018. (rapporteur : M. le Maire)

Le conseil municipal approuve les termes de la convention correspondante et autorise M. le Maire à la signer.

Mme Durruty, MM Soroste, Neys, Laiguillon ne prennent pas part au vote.

Mmes Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Bergé, Pallas s'abstiennent.

M. Bergé (pour Mme Aragon) vote contre.

M. Iriart ne prend pas part au vote.

Mme Wagner s'abstient.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés.

**66. Accord-cadre de prestations de communication et de promotion de la Ville –
Signature de l'accord-cadre avec la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro.
(rapporteur : M. le Maire)**

M. le Maire est autorisé à signer l'accord cadre dans les conditions présentées.

MM Soroste, Neys, Laiguillon, Mme Durruty ne prennent pas part au vote.

Mmes Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Bergé, Pallas s'abstiennent.

M. Bergé (pour Mme Aragon) et M. Duzert votent contre.

M. Iriart ne prend pas part au vote.

Mme Wagner s'abstient.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés.

SYSTEMES D'INFORMATION

**67. OPENDATA – Choix d'une licence de diffusion des données publiques.
(rapporteur : S. Durruty)**

La licence d'usage des données licence ouverte est adoptée par le conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

TEMPORADA

68. Dispositions complémentaires relatives à la vente de billets. (rapporteur : M. Soroste)

Le conseil municipal approuve les dispositions présentées.

Mmes Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.

M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

La séance est levée à 00h35.

Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus est publié au fascicule du recueil des actes administratifs du 19 juillet 2017.